



**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**LE MARDI 18 MARS 2025 À 19H À LA SALLE J.-MAURICE PROULX**

**PROCÈS-VERBAL**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Bédard, Dave	Horth, Philippe
Bernier, Jean-Pierre (T)	Lemieux, Geneviève
Bourget, Patrick	Marcotte, Caroline (T)
Caron, Jean	Patterson, Guy
Daigle, Denis	Simard, Philippe
Doyon, Mireille	Tremblay, Isabelle

T = Présence par Teams

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Blouin, Chrystian\*  
Gauthier, Eric\*  
Kenfack, Azania Perine  
Noël, Gaétan\*

\* Absence annoncée.

**INVITÉ :**

Leblanc, Jacques – Directeur général et artistique d'Espace DCL

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Constatation de la régularité de l'assemblée et mot de bienvenue
- 2.0 Projet de salle de spectacle
- 3.0 Prochaine rencontre
- 4.0 Levée de la rencontre

**1.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, confirme le quorum ainsi que la régularité de l'assemblée. Puisqu'il s'agit d'une séance extraordinaire, il rappelle que l'ordre du jour est fermé.

## **2.0 PROJET DE SALLE DE SPECTACLE**

Le directeur général souligne la présence de M. Jacques Leblanc, directeur général et artistique d'Espace DCL, diffuseur de spectacles et d'expositions à Lévis qui opère l'Anglicane et le Centre d'exposition Louise-Carrier. Il est mentionné l'implication d'Espace DCL dans le projet de salle de spectacle au cégep, et ce, dès le début en 2022, puisque ce dernier opérera la salle.

À la suite de la remise du concept final de la salle de spectacle et des résultats de l'étude de marché et d'impacts confiée à la firme Gagné Leclerc Groupe Conseil, par la Ville de Lévis, le directeur général communique les principaux constats de cette étude, laquelle justifie le choix d'aller de l'avant dans ce projet de grande salle de spectacle à Lévis.

Parmi les faits saillants et les constats de cette étude, le directeur général fait mention :

- des éléments du mandat réalisé par la firme Gagné Leclerc Groupe Conseil ;
- des conclusions de l'étude ;
- des statistiques liées à la fréquentation des spectacles dans les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale ainsi que dans l'ensemble du Québec, et ce, en fonction de l'assistance totale par 100 habitants et par le nombre de billets disponibles par 10 000 habitants ;
- de l'évaluation du potentiel de fréquentation de la salle de spectacle au cégep pour les régions de Lévis (et ses différents secteurs), la Nouvelle-Beauce, Bellechasse et la Capitale-Nationale ;
- des objectifs du projet de rénovation de l'auditorium évalué à 21 M\$ ;
- du mode de gouvernance et de gestion de la salle entre le cégep et Espace DCL ;
- de la vision et du cadre de programmation prévoyant 70 représentations annuellement, et ce, en conformité avec les journées réservées par le cégep pour ses activités pédagogiques et institutionnelles ;
- de la prévision des résultats financiers selon le nombre de spectacles par année ;
- de l'appui financier de la Ville de Lévis, soit 5 M\$ pour la rénovation de l'auditorium et 720 000\$ à Espace DCL ;
- de la version finale du concept qui intègre les travaux de la firme d'architectes et de la firme de scénographie et pour lequel il est souligné la relocalisation, notamment, de la présente salle de réunion ;
- de l'investissement de 5 M\$ du cégep provenant des allocations normalisées (2 M\$) et de la Fondation (3 M\$) ;
- de l'apport de ce projet pour les citoyen(ne)s de Lévis ;
- des grandes étapes de réalisation jusqu'à son ouverture prévue en 2031.

Le directeur général présente également les coûts du projet qui sont évalués à 21,1 M\$ en 2026 et à près de 23 M\$ en 2029, soit une majoration de 7,23%. Pour ce qui est du partage financier, il rappelle l'investissement du cégep (5 M\$) ainsi que celui de la Ville de Lévis (5 M\$) et fait mention de la contribution financière demandée au MCC (12,6 M\$), laquelle représentant 55,8% du projet.

Pour le dépôt de la demande financière au MCC, soit le 31 mars prochain, le directeur général mentionne que doit être jointe une entente de gestion entre le Cégep et Espace DCL. Celle-ci fera l'objet d'une adoption, par le comité exécutif, lors de sa rencontre extraordinaire du 25 mars. Le conseil d'administration d'Espace DCL sera également saisi de cette entente. Il est précisé que cette dernière est conditionnelle à la contribution financière du MCC.

Des échanges ont lieu sur les éléments soulevés en lien avec:

- le risque financier du cégep (autre que le montant de 5 M\$ investi) pour lequel il est précisé que le cégep n'est pas lié à l'opération de la salle ;
- les bénéfices générés qui reviennent à Espace DCL (à part les redevances sur les billets vendus qui reviennent au cégep) ;
- les équipements non intégrés dont Espace DCL a la responsabilité de l'entretien et du remplacement ;
- la réfection du Café étudiant qui débutera à la suite de la réouverture de l'auditorium et sur celle du mail qui fera l'objet d'un futur projet ;
- les transferts de fonds possibles ;
- les travaux actuels de mise aux normes de l'auditorium dont 80% de l'investissement est garanti dans le cadre des travaux liés à la salle de spectacle.

Des félicitations sont adressées au directeur général pour tous ses efforts à l'avancement de ce projet, lequel approche l'étape de sa concrétisation.

### **Résolution CA-3661**

- CONSIDÉRANT - que le Cégep de Lévis et Espace DCL (appuyé par la Ville de Lévis) souhaitent collaborer au projet de rénovation de l'auditorium pour un montant estimé à près de 23 M\$ (construction en 2029);
- CONSIDÉRANT - que le ministère de la Culture et des Communications du Québec dispose d'un *Programme d'aide aux immobilisations*;
- CONSIDÉRANT - que l'étude de marché et d'impacts révèle un réel potentiel de développement pour les arts de la scène à Lévis;
- CONSIDÉRANT - qu'en plus de soutenir Espace DCL dans son rôle de promoteur du projet, la Ville de Lévis s'est engagée à verser la somme de 5 M\$ advenant l'acceptation du projet par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- CONSIDÉRANT - que le Cégep de Lévis assumera une part estimée à un minimum de 5 M\$ advenant l'acceptation du projet par le ministère de la Culture et des Communications;

- CONSIDÉRANT - que le Cégep de Lévis assumera le financement ou en trouvera une source, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;
- CONSIDÉRANT - que le Cégep de Lévis assumera toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet;
- CONSIDÉRANT - l'évaluation du concept par la firme Delort et Brochu Architectes;
- CONSIDÉRANT - qu'une entente de gestion entre Espace DCL et le Cégep de Lévis, pour l'opération de la salle, sera présentée pour adoption au comité exécutif et que ladite entente couvrira les besoins pédagogiques et institutionnels au calendrier;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bernier, appuyé par M. Jean Caron et résolu à l'unanimité

- QUE - soit adopté le montage financier du concept;
- QUE - le conseil autorise la Direction générale à collaborer au dépôt du projet, auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations*;
- QUE - la Direction générale soit autorisée à signer toute documentation officielle.

### **3.0 PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine assemblée ordinaire est prévue le mardi 15 avril prochain.

### **4.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE**

M. Philippe Horth propose la levée de la séance à 19h56.

---



NATASCHA JONCAS  
SECRÉTAIRE DU CONSEIL

---



DENIS DAIGLE  
PRÉSIDENT